



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

17 OCTOBRE 2023

DELIBERATIONS ADOPTEES

SECRETARE DE SEANCE : Delphine BERTHELOT

➤ **DELIBERATION 2023-10-39 MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 ET ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL DU CCASAU 1^{ER} JANVIER 2024**

Le Conseil d'administration, après délibéré, à l'unanimité a décidé :

- d'approuver l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 pour le budget principal du CCAS.
- d'appliquer la méthode de l'amortissement linéaire prorata temporis pour tous les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2024 en retenant comme point de départ de l'amortissement la date de mise en service de l'immobilisation, ou pour les biens de faibles valeurs (montant inférieur à 500 € TTC) à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant la date de mise en service du bien
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section
- d'appliquer le choix de la budgétisation des provisions dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif
- d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier du budget principal du CCAS au 1^{er} janvier 2024 (ci-joint en annexe).

➤ **DÉLIBÉRATION 2023-10-40 PROLONGATION DES MARCHÉS PUBLICS RELATIFS A LA LOCATION DE VÉHICULES LONGUE DUREE POUR LE CCAS DE SAINT-HERBLAIN (LOT 1 - TREIZE VÉHICULES THERMIQUES TYPE PETITE CITADINE ET LOT 2 - CINQ VÉHICULES ÉLECTRIQUES TYPE PETITE CITADINE/POLYVALENTE)**

Le Conseil d'administration, après délibéré, à l'unanimité a décidé :

- d'approuver les termes des modifications n°1 aux marchés n°2019-001 et n°2019-002 pour la location de véhicules longue durée pour le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Herblain (Lot 1 - Treize véhicules thermiques type petite citadine et Lot n°2 : Cinq véhicules électriques type petite citadine/polyvalente) modifiant la durée initiale du marché.

- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, à signer les modifications n°1 aux marchés publics n°2019-001 et n°2019-002 notifiés le 19 août 2020 ;
- de charger Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, de toutes les démarches utiles à l'exécution des présents avenants.

➤ **DELIBERATION 2023-10-41 NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ MUTUALISÉ A LA PROTECTION DES DONNÉES (DPO) AVEC LE SYNDICAT E-COLLECTIVITÉS**

Le Conseil d'administration, après délibéré, à l'unanimité a décidé :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un DPO mutualisé par E-collectivités et de nommer le Syndicat E-collectivités comme personne morale en tant que DPO de la collectivité à compter du 01 janvier 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention susvisée ;
- de charger Monsieur le Président ou son représentant, de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits seront inscrits au 6188 02.

➤ **DELIBERATION 2023-10-42 CONTRAT DE MAINTENANCE DU PROGIciel ARCHE MC2 POUR LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE**

Le Conseil d'administration, après délibéré, à l'unanimité a décidé :

- d'approuver le contrat de maintenance du progiciel ARCHE MC2 pour la télégestion mobile mise en œuvre pour le SSIAD.

➤ **DELIBERATION 2023-10-43 DON EN FAVEUR DU CCAS DE SAINT-HERBLAIN**

Le Conseil d'administration, après délibéré, à l'unanimité a décidé :

- d'accepter ce don et de procéder à la mise à l'encaissement
- de dire que la somme de 290.00 € sera inscrite au budget 2023 du C.C.A.S sur la ligne 7788.02

➤ **DELIBERATION 2023-10-44 FOURNITURE ET GESTION DE CHEQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE DESTINES AUX USAGERS DU SERVICE ACTION SOCIALE DU CCAS DE SAINT-HERBLAIN - AVENANT DE TRANSFERT**

Le Conseil d'administration, après délibéré, à l'unanimité a décidé :

- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer l'avenant de transfert entre le CCAS de Saint-Herblain et la société UP COOP.

➤ **DELIBERATION 2023-10-45 EXTENSION DE CAPACITÉ DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE**

Le Conseil d'administration, après délibéré, à l'unanimité a décidé :

- d'approuver l'extension de capacité du SSIAD de 78 à 81 places pour personnes âgées de plus de 60 ans et 1 place pour personne de moins de 60 ans, en situation de handicap ou souffrant d'une pathologie chronique à compter de la date de notification de l'arrêté préfectoral.

Publié le 26 octobre 2023